

PO2 Craig C. Evans (retraité)

Le 11 avril 2019

Objet : Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions
budgétaires
Invitation aux anciens combattants à raconter leurs expériences de
candidature à des postes dans la fonction publique fédérale

Madame,
Monsieur,

J'ai quitté l'armée il y a neuf ans après un total de 21 ans de service. En 2004, j'ai été blessé alors que j'étais en service actif à bord d'un sous-marin réputé ne pas participer à une activité opérationnelle. Après quatre ans, en 2008, on m'a dit que le personnel médical me libérerait pour des raisons médicales. En 2009, après un examen du Quartier général de la Défense nationale (QGDN) qui a pris une autre année, on a jugé que j'étais tombé dans la « matrice des risques » pour le reclassement obligatoire et que je devais être transféré à la nouvelle profession à l'automne de 2010. Ce fut une expérience décourageante et décevante pour ma famille et moi. Comme je savais, ne pas être libéré pour raisons médicales a fait en sorte que je ne bénéficierais pas des avantages de l'embauche prioritaire au sein de la fonction publique fédérale.

Depuis ma retraite forcée, j'ai eu la chance d'obtenir un emploi dans le secteur civil, mais j'ai eu de la difficulté à réintégrer la fonction publique fédérale. La plupart des emplois pour lesquels j'ai postulé semblent m'exclure du bassin d'embauche prioritaire et me placer avec toutes les autres candidatures faites par voie électronique. Par conséquent, bien que je sois plus que qualifié pour des postes en raison de l'expérience acquise au cours de ma carrière de 21 ans, je suis également réduit à ce bassin de candidats en raison des exigences scolaires officielles. Malheureusement, mon expérience ne sera jamais prise en compte dans la façon dont le système actuel semble être établi.

Au cours des dernières années, j'ai donc renoncé à essayer d'entrer dans la fonction publique parce que le processus me décourage et que le système actuel ne prend pas en compte mon expérience et rejette ma candidature. La fonction publique perd du personnel loyal et expérimenté qui pourrait tirer profit de l'environnement structuré et connu ainsi que des avantages à long terme ouvrant droit à pension.

Pour votre examen,

Craig C. Evans